

**Séance du 12 avril 2023**

|                       |    |
|-----------------------|----|
| Nombre de conseillers |    |
| en exercice :         | 33 |
| Présents :            | 26 |
| Absent :              | 1  |
| Procurations :        | 6  |
| Votants :             | 32 |

Les membres du Conseil Municipal de la commune d'Onet-le-Château se sont réunis le douze avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, à la Maison des Associations, sur la convocation qui leur a été adressée le quatre avril deux mille vingt-trois par Monsieur Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire

**Président** : Jean-Philippe KEROSLIAN, Maire d'Onet-le-Château

**Présents** : Marie-Noëlle TAUZIN, Christian MAZUC, Catherine COUFFIN, Raymond BRALEY, Dominique BEC, Didier PIERRE, Sabine MIRAL, Gulistan DINCEL, Jean-Louis COSTE, Christine LATAPIE, Michel SOULIE, Valérie ABADIE-ROQUES, Jacques DOUZIECH, Françoise VITIELLO, Jacky MAILLE, Franck TOURNERET, Christian GIRAUD, Stanislas LIPINSKI, Jean-Luc PAULAT, Ludivine CHATELAIN-NOUIOUA (arrivée à 20h.), Benjamin GOURDON, Jean-Marc LACOMBE, Elisabeth GUIANCE, Liliane MONTJAUX, Amar GUENDOUZI, Isabelle COURTIAL

**Absents ayant donné pouvoir** : Jean-Philippe ABINAL (parti à 19h32 pouvoir à Jean-Philippe KEROSLIAN), Fabienne VERNHES (pouvoir à Marie-Noëlle TAUZIN), Hakim GACEM (pouvoir à Catherine COUFFIN), Virginie SEXTO (pouvoir à Christian MAZUC), Rachida EL HAOUARI (pouvoir à Christine LATAPIE), Mathieu GINESTET (pouvoir à Elisabeth GUIANCE)

**Absent excusé** : Amar GUENDOUZI

**Secrétaire de séance** : Marie-Noëlle TAUZIN

**PPEJ/57-2023****Approbation du règlement intérieur de la restauration scolaire  
de la Ville d'Onet-le-Château**

*Vu l'avis unanimement favorable après examen des commissions en date du 3 avril 2023.*

ENTENDU que la commune d'Onet-le-Château organise un service de restauration scolaire pour ses écoles maternelles et élémentaires.

ENTENDU que le service de restauration scolaire n'est pas obligatoire, qu'il s'agit d'une volonté municipale :

- de s'assurer que tous les enfants peuvent bénéficier d'un repas équilibré, de qualité en quantité adaptée,
- de veiller à la sécurité alimentaire
- de favoriser l'accompagnement éducatif des enfants par l'apprentissage de son autonomie, de sa socialisation et de la découverte du goût et de l'équilibre alimentaire,
- d'éduquer les enfants aux règles de la vie collective et de l'hygiène,
- de permettre aux enfants de déjeuner dans de bonnes conditions.

CONSIDERANT que si la qualité des prestations de la restauration municipale sont reconnues de tous, il s'avère nécessaire, afin de fluidifier et faciliter les relations avec les familles, les enfants et les personnels, de poser les règles de l'accès au service de la cantine scolaire à Onet-le-Château.

CONSIDERANT que dans ce cadre, il convient de rédiger un règlement intérieur qui contient les informations sur le fonctionnement du service, fixe les règles de vie et délimite un cadre pour les enfants, les parents et le personnel.

CONSIDERANT ainsi que chaque famille demandant l'inscription de son ou de ses enfants au service de restauration scolaire devra s'engager à respecter tous les points du projet de règlement tel qu'annexé à la présente note.

CONSIDERANT que ce document sera accessible en ligne sur le site internet de la ville et sera communiqué à chaque famille lors de son inscription ainsi que lors de l'actualisation annuelle du dossier unique d'inscription.

CONSIDERANT qu'il devra être signé par les parents qui s'engagent, ainsi que l'enfant, à le respecter avant toute validation d'inscription au service. Il aura un caractère obligatoire et le respect de ces prescriptions sera impératif.

CONSIDERANT qu'il est proposé de le rendre applicable dès la rentrée scolaire 2023-2024.

**Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des voix :**

- **approuve le règlement intérieur de la restauration scolaire tel qu'annexé à la présente délibération et transmis à l'ensemble des membres du conseil municipal,**
- **autorise Monsieur le Maire ou son représentant à faire appliquer ledit règlement.**

Fait et délibéré à Onet-le-Château les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Jean-Philippe KEROSLIAN

La Secrétaire de séance,

Marie-Noëlle TAUZIN

Certifiée exécutoire par M. le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le : **17 AVR. 2023**

Et de la publication le : **17 AVR. 2023**